

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2693

2 octobre 2014

### SOMMAIRE

4IPS S.à r.l. ....	129222	iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l. ....	129223
ABLV Bank Luxembourg S.A. ....	129226	Isogone S.à r.l. ....	129261
AD GSM Center S.A. ....	129226	Open V-IT Sàrl ....	129250
Administration and Finance Corporation .....	129226	Pop Art S.à r.l. ....	129252
Agence Steil et Zeimetz S.à r.l. ....	129229	PS1 Luxco S.à r.l. ....	129256
Allstars Capital SICAV-SIF ....	129226	Quaestio Investments S.A. ....	129257
Altercap Lux Co-Invest S.A. ....	129225	Quaestio S.A. ....	129257
Ambres S.A. ....	129225	Regor Holding S.A. ....	129228
Ärztliche Beteiligungsgesellschaft (AEBG) S.A. ....	129222	REI Services S.à r.l. ....	129259
avantage Reply (Luxembourg) S.à r.l. ...	129222	SCG STE Maurice 2 S.à r.l. ....	129262
Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l. ....	129225	Screw Renting SC ....	129227
Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l. ....	129225	Signode Industrial Group Lux S.A. ....	129254
Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l. ....	129226	Silvretta Investment S.A. ....	129218
Aztiq Finance S.C.A. ....	129225	Société Générale de Finance S.A. ....	129218
Azur France VII S.à r.l. ....	129220	SOFCOLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial ....	129219
Azur France VI Sàrl ....	129219	Sonae Sierra Brazil B.V. ....	129218
b2s S.à r.l. ....	129223	Sortalogic (Lux) Holding Company S.à r.l. .....	129218
CAN (Common Advantage Network) Ser- vices S.A. ....	129264	SPF - Sierra Portugal Feeder 1 ....	129218
Choice Technologies Holding ....	129229	Terra Nomis S.à r.l. ....	129219
Clay Tiles Participations S.à r.l. ....	129221	Terrtrade S.A. ....	129223
Costa Rei S.A. ....	129222	Tiger Holding S.à r.l. ....	129249
Couche-Tard Luxembourg ....	129264	Triangle Productions S.A. ....	129219
Crédit Agricole Investment Management S.à r.l. ....	129264	VA No1 Lux (Munich) S.A. ....	129220
Danussen ....	129224	Waikiki S.A. ....	129220
Deleverage S.A. ....	129224	Weda S.A. ....	129220
Delta Pack Sàrl ....	129224	Weroma S.à r.l. ....	129220
Denislux S.à r.l. ....	129224	WIK-Investissement GmbH ....	129221
Disques Duchesse S.à r.l. ....	129224	WM Merl (Luxembourg) S.à r.l. ....	129221
Ecres ....	129223	WT Luxembourg Sàrl ....	129221
eida s.a ....	129223	YAPITAL Financial A.G. ....	129221

**Sonae Sierra Brazil B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.462.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110965/9.

(140131759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Sortalogic (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 140.194.

Les comptes annuels au 31 Août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110967/9.

(140132522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Silvretta Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.969.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110988/9.

(140132044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Société Générale de Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 59.276.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 juin 2014.*

*Résolutions*

1. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats suivants:

- Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement au 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg aux postes d'administrateur et administrateur délégué
- Monsieur Tom DONOVAN, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande au poste d'administrateur
- Madame Roisin DONOVAN, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande au poste d'administrateur
- la société JAWER CONSULTING S.A. ayant son siège 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance à l'assemblée générale à tenir en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014111000/18.

(140132031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**SPF - Sierra Portugal Feeder 1, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.475.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014111011/9.

(140131766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**SOFECOLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 4.584.

—  
Par décision du Conseil d'administration du 25 juillet 2014:

KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42 rue de la Vallée, L -2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SOFECOLUX S.A. société de gestion de patrimoine familial; Monsieur Stanislas BUNETEL, 42 rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Baumann, démissionnaire.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

*Pour: SOFECOLUX. S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014111002/18.

(140132217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Terra Nomis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 110.429.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014111039/10.

(140131741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Triangle Productions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.746.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014111047/10.

(140131839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Azur France VI Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.860.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il est porté à la connaissance du public qu'en date du 20 juin 2014, l'associé unique de la Société a décidé de clore la liquidation de la Société et que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés, pour cinq ans au moins, au Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

*Pour Azur France VI SARL*

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2014113003/16.

(140133786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Azur France VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.818.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il est porté à la connaissance du public qu'en date du 20 juin 2014, l'associé unique de la Société a décidé de clore la liquidation de la Société et que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés, pour cinq ans au moins, au Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

*Pour Azur France VII SARL*

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2014113004/16.

(140133785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**VA No1 Lux (Munich) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014111064/10.

(140132610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Waikiki S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 156.005.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WAIKIKI S.A.

Référence de publication: 2014111077/10.

(140132174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Weda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8715 Everlange, 6, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 117.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014111080/9.

(140131673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Weroma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4463 Soleuvre, 24, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 84.595.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014111081/9.

(140132331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**WIK-Investissement GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 141.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014111083/10.

(140132270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**WM Merl (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 118.399.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 106.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014111086/10.

(140132613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**WT Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 127.243.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014111097/9.

(140132328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**YAPITAL Financial A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 167.278.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014111101/10.

(140131852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Clay Tiles Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 89.336.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

CLAY TILES PARTICIPATIONS S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014113191/15.

(140133868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**4IPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.  
R.C.S. Luxembourg B 162.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014111108/9.

(140131811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**avantage Reply (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 146.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014112931/10.

(140134032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**Ärztliche Beteiligungsgesellschaft (AEBG) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.885.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 25 juillet 2014 que:

- La démission de Monsieur Philip Godley de ses fonctions d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 25 juillet 2014.

- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne, demeurant professionnellement au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Philip Godley démissionnaire à compter du 25 juillet 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014112930/19.

(140134446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**Costa Rei S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 133.027.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 juillet 2014 que:

1. Le conseil accepte la démission de SER. COM S.à r.l., ayant son siège au 19, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, bâtiment Résidence d'Orange, L-1331 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B117942., en sa fonction de commissaire.

2. Le conseil décide de nommer la société Atconsulting S.à r.l., ayant son siège au 8 Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B145722, en tant que nouveau commissaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014113203/16.

(140133715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**b2s S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 131, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 113.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014112932/9.

(140133647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**eida s.a, Société Anonyme.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 113.986.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014112934/10.

(140133625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 151.714.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014112937/10.

(140133886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Terrtrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 34, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 44.702.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014112940/10.

(140133025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Ecres, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Industrie, Parc Ecostart.

R.C.S. Luxembourg B 54.107.

Im Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung, die am 18. Juni 2014 um 10.00 Uhr abgehalten worden ist, haben die Aktionäre folgende Entscheidungen getroffen:

Die Hauptversammlung nimmt die Kündigungen von folgenden Verwaltungsratsmitgliedern an:

- Herr Alain Mestat, Präsident des Verwaltungsrat und Verwaltungsratsmitglied.
- Herr Markus Schmitt, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrats.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, den 18. Juni 2014.

*Für den Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2014113287/15.

(140133254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Disques Duchesse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8821 Koetschette, route de Martelange, Z.I. Riesenhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 100.227.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113249/10.

(140133627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Danussen, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 47.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113240/9.

(140133361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Deleverage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 156.300.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 7 juillet 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Andrea Carini de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;
- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Cédric Finazzi, résidant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur;
- d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Cédric Finazzi précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELEVERAGE S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2014113243/16.

(140134261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Delta Pack Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 17, rue Louis XIV.  
R.C.S. Luxembourg B 166.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*La gérance*

Référence de publication: 2014113244/10.

(140133734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Denislux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 27.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113245/9.

(140133629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---



**Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 138.051.

Les comptes annuels pour l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juillet 2014.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014112993/12.

(140134014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 139.397.

Les comptes annuels pour l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juillet 2014.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014112994/12.

(140134017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Ambres S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 91.859.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014113029/12.

(140134170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Aztiq Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 170.643.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014112998/9.

(140133640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Altercap Lux Co-Invest S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 162.237.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113028/9.

(140133331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**ABLV Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 162.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014113007/10.

(140132898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**AD GSM Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 71.660.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113010/10.

(140133679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Administration and Finance Corporation, Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 5.920.

Le Bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014113012/10.

(140133045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Allstars Capital SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 161.338.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 30/06/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Juillet 2013.

Référence de publication: 2014113026/12.

(140133645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 139.398.

Les comptes annuels pour l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juillet 2014 .

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014112995/12.

(140134020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Screw Renting SC, Société Civile.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19/21, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg E 5.406.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le 28 juillet

1. Monsieur François TERRASSE, né le 17 Février 1947 à Lure (France), demeurant au 5 Grand Rue Rech, F-57430 SARRALBE

2. Monsieur Jean-Maxime TERRASSE, né le 20 Juillet 1982 à Lille (France), demeurant au 17 Rue Clovis, F-57000 METZ

3. Monsieur Rodolphe BANIER, né le 30 Août 1974 à Paris (France), demeurant au 4, Avenue Daniel Lesieur, F-75007 PARIS

4. Monsieur Lionel GENTILE, né le 16 Mars 1974 à Metz (France), demeurant au 22, Rue de Cantevanne, F-57330 KANFEN

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 28 juillet 2014.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé entre les associés ci-avant une société civile particulière qui prend la dénomination «Screw Renting SC» (ci-après, la «Société»).

**Art. 2.** La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

**Art. 6.** En raison de leur apport, il est attribué 25 parts à Monsieur François TERRASSE, 25 parts à Monsieur Jean-Maxime TERRASSE, 25 parts à Monsieur Rodolphe BANIER et 25 parts à Monsieur Lionel GENTILE, les comparants ci-dessus mentionnés.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants.

La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

**Art. 8.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

**Art. 9.** La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 10.** Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 12.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

**Art. 13.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

**Art. 15.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil auront vocation à s'appliquer partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100,-EUR.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Lionel GENTILE, précité, est nommé gérant,
2. Le siège de la Société est établi à L-8009 Strassen, 19/21 Route d'Arlon.

Monsieur François TERRASSE / Monsieur Jean-Maxime TERRASSE / Monsieur Rodolphe BANIER /  
Monsieur Lionel GENTILE.

Référence de publication: 2014114433/72.

(140133354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

### **Regor Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.511.

#### — DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le huit juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

"The AMS Foundation", société de droit panaméen avec siège social à P.H. Edificio Mossfon, Segundo Piso, Calle 54 Este, Ciudad de Panama (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société anonyme de gestion de patrimoine familial «Regor Holding S.A.», ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 53511, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage le 22 décembre 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. numéro 142 du 21 mars 1996, dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date 15 septembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2344 du 02 novembre 2010.

II.- Que le capital social de la société s'élève actuellement six cent soixante mille euros (660.000,- EUR), représenté par mille (1 000) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société «Regor Holding S.A.».

IV.- Que l'activité de la société «Regor Holding S.A.» a cessé et que la comparante, en tant que seule et unique associée de la Société (l'"Associé unique") prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

V. - Que l'Associée unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

VI. - Que l'Associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

VII. - Que l'Associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société VIII. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 950,- EUR euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2014. Relation GRE/2014/2845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014114398/48.

(140133333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**Agence Steil et Zeimetz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6460 Echternach, 19, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 136.212.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113016/10.

(140134159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**Choice Technologies Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.998.317,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.830.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of July;

Before Us Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Choice Technologies Holding S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.830 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 18 December 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1472 dated 6 June 2014.

The meeting is presided by Ms. Claudia Rouckert, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Brigitte Martin, employee, with professional address at Esch-sur-Alzette and the meeting elects as scrutineer Mrs. Maria Santiago De Sousa, employee, with professional address at Esch-sur-Alzette.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The represented shareholders of the Company (the "Shareholders"), all duly represented by Ms. Claudia Rouckert, prenamed, by virtue of proxies given under private seal, and the number of shares held by the Shareholders are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, the (i) 366,884 (three hundred sixty-six thousand eight hundred eighty-four) ordinary shares without any nominal value, (ii) 21,582 (twenty-one thousand five hundred eighty-two) series A preferred shares, without any nominal value, and (iii) 19,425 (nineteen thousand four hundred twenty-five) series B preferred shares, without any nominal value, together representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders have been duly beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

129230

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Creation of a new series C1 preferred shares;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 10,399.85 (ten thousand three hundred ninety-nine United States Dollars eighty-five cents) so as to raise it from its current amount of USD 249,583.32 (two hundred forty-nine thousand five hundred eighty-three United States Dollars thirty-two cents) to USD 259,983.17 (two hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-three United States Dollars seventeen cents) by the issue of 16,996 (sixteen thousand nine hundred ninety-six) new series C1 preferred shares without nominal value, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 739,600.15 (seven hundred thirty-nine thousand six hundred United States Dollars fifteen cents) to be allocated to the share premium account of the Company;
4. Subscription and payment by Chalus Chegaray et Compagnie of the new series C1 preferred shares under resolution 3. above by way of a contribution of cash amounting to USD 750,000 (seven hundred fifty thousand United States Dollars);
5. Approval of the subsequent amendment of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution and full restatement of the Company's articles of association; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to create a new series C1 preferred shares (the "Series C1 Shares").

It is noted that the prior written notice and procedure provided in article 6.5 (iii) of the articles of incorporation of the Company with respect to any new issuance of preferred shares in the Company have been waived by the holders of the series A preferred shares and the series B preferred shares, a proof of which has been provided to the notary who expressly attests thereto.

*Third resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 10,399.85 (ten thousand three hundred ninety-nine United States Dollars eighty-five cents) so as to raise it from its current amount of USD 249,583.32 (two hundred forty-nine thousand five hundred eighty-three United States Dollars thirty-two cents) to USD 259,983.17 (two hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-three United States Dollars seventeen cents) by the issuance of 16,996 (sixteen thousand nine hundred ninety-six) new Series C1 Preferred Shares without nominal value (the "New Series C1 Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 739,600.15 (seven hundred thirty-nine thousand United States Dollars fifteen cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash amounting to USD 750,000 (seven hundred fifty thousand United States Dollars) (the "Contribution") to be made by its shareholder Chalus Chegaray et Compagnie, a company organised under the laws of France, having its registered office at 1 Quai George V 76600, Le Havre, France, and registered with the Trade and Companies Register of Le Havre under No. 399798503 (the "Contributor").

*Fourth resolution:*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Series C1 Shares together with the Share Premium through the Contribution.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, represented by Ms. Claudia Rouckert, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Series C1 Shares in the Company and to pay them up entirely by a payment in cash, so that the amount of USD 750,000 (seven hundred fifty thousand United States Dollars) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the Company's share capital in the articles of association, as well as to fully restate the Company's articles of association, to read as follows:



## **“I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the private limited liability company is "Choice Technologies Holding" (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. Those rights may be licensed to any affiliated company or to any third party. It may, for instance, develop any intellectual property rights of any nature whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

## **II. Capital - Corporate units**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The corporate capital is set at two hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-three Dollars seventeen cents of the United States of America (USD 259,983.17), represented by three hundred sixty six thousand eight hundred eighty four (366,884) ordinary corporate units (the "Common Shares"), by twenty one thousand five hundred eighty two (21,582) Series A convertible preferred corporate units (the "Series A Shares"), by nineteen thousand four hundred twenty five (19,425) Series B convertible preferred corporate units (the "Series B Shares"), and by sixteen thousand nine hundred ninety six (16,996) Series C1 convertible preferred corporate units (the "Series C1 Shares") (together, the "Preferred Shares"). Common Shares and Preferred Shares are together referred to as corporate units. All corporate units are in registered form, without nominal value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Corporate units.**

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members of the same category of corporate units (i.e. Common Shares, Series A Shares, Series B Shares or Series C1 Shares). Transfers of corporate units among members of different categories of corporate units are free within the limits of this article 6.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three quarters (3/4) of the rights owned by the survivors. However, no consent should be required where the corporate units are transferred either to heirs compulsorily entitled to a portion of the estate, or to the surviving spouse, or to other legal heirs.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

6.5. Pre-emptive rights of the holders of Preferred Shares

Upon any new issuances of corporate units by the Company, each holder of Preferred Shares shall have pre-emptive rights set forth in this article with respect to such issuance.

(i) In the event the Company intends to issue any Common Shares, it shall give the holders of Preferred Shares written notice of such intention, describing the type of corporate units to be issued (the "New Common Shares"), the consideration thereof, and the general terms upon which the Company proposes to effect such issuance.

Each holder of Preferred Shares shall have fifteen (15) calendar days from the date of such notice to agree to subscribe to all or part of its pro rata portion of such New Common Shares for the consideration and upon the general terms and conditions specified in the Company's notice by giving written notice to the Company stating the number of New Common Shares to be so subscribed.

If any holder of Preferred Shares does not subscribe to all of its pro rata portion of such New Common Shares, for a period of ten (10) calendar days after such non-subscribing holder of Preferred Shares fails to exercise its rights hereunder, the other holders of Preferred Shares shall have the right to subscribe to that percentage of the New Common Shares not subscribed by the non-subscribing holder of Preferred Shares.

In the event any holder of Preferred Shares fails to exercise the foregoing pre-emptive rights with respect to any New Common Shares within the periods provided in this section, the unsubscribed New Common Shares may be subscribed by any third party within ninety (90) calendar days thereafter for a consideration and upon general terms no less favorable to the Company than specified in the notice given to each member pursuant to this section (i).

In the event such New Common Shares are not subscribed within such ninety (90) day period, the Company shall not issue any New Common Shares without again complying with this section (i).

(ii) In the event the Company intends to issue any new Series B Shares, it shall give the holders of Series B Shares written notice of such intention, describing the type of corporate units to be issued (the "New Series B Shares"), the consideration thereof, and the general terms upon which the Company proposes to effect such issuance.

Each holder of Series B Shares shall have fifteen (15) calendar days from the date of such notice to agree to subscribe to all or part of its pro rata portion of such New Series B Shares for the consideration and upon the general terms and conditions specified in the Company's notice by giving written notice to the Company stating the number of New Series B Shares to be so subscribed.

If any holder of Series B Shares does not subscribe to all of its pro rata portion of such New Series B Shares, for a period of ten (10) calendar days after such non-subscribing holder of Series B Shares fails to exercise its rights hereunder, the other holders of Preferred Shares shall have the right to subscribe to that percentage of the New Series B Shares not subscribed by the non-subscribing holder of Series B Shares.

In the event any holder of Preferred Shares fails to exercise its rights to subscribe to the New Series B Shares within the periods provided in this section, the unsubscribed New Series B Shares may be subscribed by any third party within ninety (90) calendar days thereafter for a consideration and upon general terms no less favorable to the Company than specified in the notice given to each member pursuant to this section (ii).

In the event such New Series B Shares are not subscribed within such ninety (90) day period, the Company shall not issue any New Series B Shares without again complying with this section (ii).

(iii) In the event the Company intends to issue any new Series C1 Shares, it shall give the holders of Series C1 Shares written notice of such intention, describing the type of corporate units to be issued (the "New Series C1 Shares"), the consideration thereof, and the general terms upon which the Company proposes to effect such issuance.

Each holder of Series C1 Shares shall have fifteen (15) calendar days from the date of such notice to agree to subscribe to all or part of its pro rata portion of such New Series C1 Shares for the consideration and upon the general terms and



conditions specified in the Company's notice by giving written notice to the Company stating the number of New Series C1 Shares to be so subscribed.

If any holder of Series C1 Shares does not subscribe to all of its pro rata portion of such New Series C1 Shares, for a period of ten (10) calendar days after such non-subscribing holder of Series C1 Shares fails to exercise its rights hereunder, the other holders of Preferred Shares shall have the right to subscribe to that percentage of the New Series C1 Shares not subscribed by the non-subscribing holder of Series C1 Shares.

In the event any holder of Preferred Shares fails to exercise its rights to subscribe to the New Series C1 Shares within the periods provided in this section, the unsubscribed New Series C1 Shares may be subscribed by any third party within ninety (90) calendar days thereafter for a consideration and upon general terms no less favorable to the Company than specified in the notice given to each member pursuant to this section (iii).

In the event such New Series C1 Shares are not subscribed within such ninety (90) day period, the Company shall not issue any New Series C1 Shares without again complying with this section (iii).

(iv) In the event the Company intends to issue any new classes of Preferred Shares, it shall give the holders of Preferred Shares written notice of such intention, describing the type of corporate units to be issued (the "New Series Shares"), the consideration thereof, and the general terms upon which the Company proposes to effect such issuance.

Each holder of Preferred Shares shall have fifteen (15) calendar days from the date of such notice to agree to subscribe to all or part of its pro rata portion of such New Series Shares for the consideration and upon the general terms and conditions specified in the Company's notice by giving written notice to the Company stating the number of New Series Shares to be so subscribed.

If any holder of Preferred Shares does not subscribe to all of its pro rata portion of such New Series Shares, for a period of ten (10) calendar days after such non-subscribing holder of Preferred Shares fails to exercise its rights hereunder, the other holders of Preferred Shares shall have the right to subscribe to that percentage of the New Series Shares not subscribed by the non-subscribing holder of Preferred Shares.

In the event any holder of Preferred Shares fails to exercise its rights to subscribe to the New Series Shares within the periods provided in this section, the unsubscribed New Series Shares may be subscribed by any third party within ninety (90) calendar days thereafter for a consideration and upon general terms no less favorable to the Company than specified in the notice given to each member pursuant to this section (iv).

In the event such New Series Shares are not subscribed within such ninety (90) day period, the Company shall not issue any New Series Shares without again complying with this section (iv).

#### 6.6. Right of First Refusal

In the event any member (the "Offering Shareholder") desires to transfer to a third party any of such member's corporate units (the "Offered Shares"), the Offering Shareholder must first offer in writing (the "Offer Notice") to transfer the Offered Shares to the holders of Preferred Shares on a pro rata basis, or on such other basis as the holders of Preferred Shares who elect to purchase (each a "Purchasing Shareholder") may unanimously agree, on the same terms and for the same price that the Offering Shareholder offers or proposes to offer the Offered Shares to the proposed transferee (the Third Party Transferee"). Each holder of Preferred Shares shall have thirty (30) calendar days from and after the date of the Offer Notice to provide written notice to the Offering Shareholder of its intention to purchase the Offered Shares. If the Purchasing Shareholder elects to purchase all, but not less than all, of the Offered Shares in accordance, the closing of the sale of the Offered Shares to such Purchasing Shareholders shall occur no later than ninety (90) calendar days from and after the date of the Offer Notice. If Purchasing Shareholders do not elect to purchase or fail to consummate the purchase of all the Offered Shares, the Offering Shareholder may consummate the sale of the Offered Shares to such Third Party Transferee on the same terms and for the same price offered to the Purchasing Shareholders. The right of first refusal granted pursuant to this article 6.6. to the holders of Preferred Shares shall terminate upon the first occurrence of a change of control or any event foreseen in any shareholders agreement, as may be entered into and amended by the members from time to time (the "Shareholders Agreement").

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the members.

#### Art. 8. Board of managers.

8.1. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers"), category B managers (the "Category B Managers"), category C managers (the "Category C Managers") and category D managers (the "Category D Managers").

8.2. Two (2) managers shall be appointed from a list proposed by the holders of Common Shares. These managers will be Chairman and Vice-Chairman of the Board. As long as Series A Shares -respectively Series B Shares - are outstanding, one (1) manager shall be appointed from a list proposed by the holders of Series A Shares - respectively Series

B Shares. If any vacancy occurs in a manager elected in such a way, the vacancy must be filled based on a list proposed by the relevant holders of Preferred Shares. The Chairman of the Board will have a casting vote in all decisions.

8.3. The Company may also appoint a Board Observer at the Company's discretion. The role of the Board Observer is to participate to the meetings of the board of managers. The Board Observer will have no voting rights.

#### 8.4. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

#### 8.5. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg. The Board shall meet at least quarterly.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one manager among the Category A Managers, the Category B Managers, or the Category C Managers and one Category D Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers, Category B Managers, Category C Managers, and Category D Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a manager among the Category A Managers, the Category B Managers, or the Category C Managers and one vote of a Category D Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers, Category B Managers, Category C Managers, and Category D Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means. In the case of a meeting in person, each party must be responsible for its own travel expenses.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) The approval of the majority of Category A Managers and the majority of Category B Managers is required prior to the Company effectuating any of the following actions:

(a) making any loan or advance to, or purchase any stock or other securities of, any subsidiary or other corporation, partnership, or other entity unless it is wholly owned by the Company;

(b) making any loan or advance to any person, including, any employee or manager;

(c) guaranteeing any indebtedness;

(d) making any investment inconsistent with any investment policy approved by the Board;

(e) incurring any indebtedness that is not already included in a Board-approved budget, other than trade credit incurred in the ordinary course of business;

(f) entering into or being a party to any transaction with any manager, officer or employee of the Company or any "associate" (as defined in Rule 12b-2 promulgated under the Securities Exchange Act of 1934, as amended) of any such person; and

(g) changing the compensation of the executive officers.

#### 8.6. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager if no categories of manager have been created or the joint signature of any manager among the Category A Managers, the Category B Managers, or the Category C Managers and any Category D Manager of the Company in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers, Category B Managers, Category C Managers, and Category D

Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.4. (ii) and 8.6 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.**

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

**IV. Member(s)**

**Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such a case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member’s commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

11.3. Voting rights of the holders of Series A Shares

(i) Subject to the foregoing provisions, each holder of Series A Shares shall have full voting rights and powers equal to the voting rights and powers of the holders of Common Shares, and shall be entitled to notice of any members’ meeting in accordance with the Articles of the Company (as in effect at the time in question) and applicable law, and shall be entitled to vote, together with the holders of Common Shares, with respect to any question upon which holders of Common Shares have the right to vote, except as may be otherwise provided by applicable law.

(ii) In addition to any other vote or consent required herein or by law, for so long as any corporate unit of Series A Shares remain outstanding, the vote or written consent of the holders of at least a majority of the outstanding Series A Shares, voting separately as a single class, shall be required to effectuate any of the following actions:

(a) materially and adversely alters the rights, preferences or privileges of the Series A Shares;

(b) increases or decreases the number of corporate units of Series A Shares;

(c) authorizes the issuance of corporate units having preference to or on par with the then-outstanding Series A Shares;

(d) makes distributions to or redeems any corporate units;

(e) changes the Articles in a manner that materially and adversely affects the rights, preferences, and privileges of the then-outstanding Series A Shares.

#### 11.4. Voting rights of the holders of Series B Shares

(i) Subject to the foregoing provisions, each holder of Series B Shares shall have full voting rights and powers equal to the voting rights and powers of the holders of Common Shares, and shall be entitled to notice of any members' meeting in accordance with the Articles of the Company (as in effect at the time in question) and applicable law, and shall be entitled to vote, together with the holders of Common Shares, with respect to any question upon which holders of Common Shares have the right to vote, except as may be otherwise provided by applicable law.

(ii) Without the approval of holders of at least a majority of the then-outstanding Series B Shares voting separately as a single class, the Company will not take any action that:

(a) materially and adversely alters the rights, preferences or privileges of the Series B Shares;

(b) increases or decreases the number of corporate units of Series B Shares;

(c) authorizes the issuance of corporate units having preference to or on par with the then-outstanding Series B Shares;

(d) makes distributions to or redeems any corporate units;

(e) changes the Articles in a manner that materially and adversely affects the rights, preferences, and privileges of the then-outstanding Series B Shares.

#### 11.5. Voting rights of the holders of Series C1 Shares

(i) Subject to the foregoing provisions, each holder of Series C1 Shares shall have full voting rights and powers equal to the voting rights and powers of the holders of Common Shares, and shall be entitled to notice of any members' meeting in accordance with the Articles of the Company (as in effect at the time in question) and applicable law, and shall be entitled to vote, together with the holders of Common Shares, with respect to any question upon which holders of Common Shares have the right to vote, except as may be otherwise provided by applicable law.

(ii) Without the approval of holders of at least a majority of the then-outstanding Series C1 Shares voting separately as a single class, the Company will not take any action that:

(a) materially and adversely alters the rights, preferences or privileges of the Series C1 Shares;

(b) increases or decreases the number of corporate units of Series C1 Shares;

(c) authorizes the issuance of corporate units having preference to or on par with the then-outstanding Series C1 Shares;

(d) makes distributions to or redeems any corporate units;

(e) changes the Articles in a manner that materially and adversely affects the rights, preferences, and privileges of the then-outstanding Series C1 Shares.

### **Art. 12. Sole member.**

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be reappointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

15.4. The members determine to distribute dividends under the following conditions:

(i) If the Board shall declare dividends out of funds legally available therefore in any calendar year, then such dividends shall be declared as follows: (1) first payable to the holders of the Series A Shares and later to the holders of the Series B Shares and after to the holders of the Series C1 Shares, until they have received dividends sufficient to have received a preferred return of the Original Issue Price to be agreed in the Shareholders Agreement (the "Dividend Rate"), calculated as if such dividends had been fully cumulative and compounded ("Preferred Return"); and (2) then pro rata on the Common Shares, the Series A Shares, the Series B Shares and the Series C1 Shares on a pari passu basis according to the number of corporate units of Common Shares and/or corporate units of Common Shares issuable upon conversion held by such holders pursuant to The Shareholders Agreement.

(ii) For purposes of this article only, dividends shall not be mandatory and no rights or interest shall accrue to the holders of the Preferred Shares by reason of the fact that the Company shall fail to declare or pay dividends in any amount in any calendar year or any fiscal year of the Company whether or not the earnings of the Company in any calendar year or fiscal year were sufficient to pay such dividends in whole or in part.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by three quarters (3/4) of the members holding three quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. In the event of any liquidation, dissolution or winding up of the Company, whether voluntary or involuntary ("Liquidation Event"), the funds and assets that may be legally distributed to the members (the "Available Funds and Assets") shall be distributed to the members in the following manner:

(i) The holders of Series A Shares are in any case entitled to receive their share in the Available Funds and Assets before the Series B Shares and the Series C1 Shares.

(ii) The holders of Series B Shares are in any case entitled to receive their share in the Available Funds and Assets before the Series C1 Shares.

(iii) The holders of the Series of Preferred Shares then outstanding shall be entitled to be paid, out of the Available Funds and Assets, and prior in preference to any payment or distribution (or any setting apart of any payment or distribution) of any Available Funds and Assets on any corporate units of Common Shares, an amount per corporate unit equal to the Original Issue Price with respect to the Series A Shares, Series B Shares and Series C1 Shares, plus any accrued but unpaid Preferred Return ("Liquidation Preference"). If the Available Funds and Assets are not sufficient to pay in full the Liquidation Preference within a Series of Preferred Shares, then the holders of the Series of Preferred Shares concerned shall share pro rata in such distribution of assets or the proceeds thereof, in accordance with the amount which would be payable on such distribution if the amounts to which the holders of such outstanding corporate units of Series of Preferred Shares are entitled were paid in full.

(iii) If there are any Available Funds and Assets remaining after the payment or distribution (or the setting aside for payment or distribution) to the holders of the Preferred Shares of their full preferential amounts described above in this paragraph, then all such Available Funds and Assets shall be distributed ratably among the holders of the Common Shares, and the holders of Preferred Shares as though the holders of Preferred Shares were the holders of the number of



corporate units of Common Shares of the Company into which their respective corporate units of Series of Preferred Shares are convertible in accordance with the Shareholders Agreement as of the record date fixed for the determination of the holders of Common Shares of the Company entitled to receive such distribution.

(iv) The Company shall give each holder of Preferred Shares written notice of any impending Liquidation Event no later than twenty (20) calendar days prior to the members' meeting called to approve such transaction or effective date of any member action by written consent, or twenty (20) calendar days prior to the closing of such Liquidation Event, whichever is earlier, and shall also notify such holders in writing of the final approval of such Liquidation Event. The first of such notices shall describe the material terms and conditions of the impending Liquidation Event (including, without limitation, the amount of proceeds to be paid to each corporate unit in connection with the Liquidation Event) and the provisions of this article, and the Company shall thereafter give such holders prompt notice of any material changes. The Liquidation Event shall in no event take place sooner than twenty (20) calendar days after the Company has given the first notice provided for herein or sooner than twenty (20) calendar days after the Company has given notice of any material changes provided for herein. In the event the requirements of this paragraph are not complied with, the Company shall forthwith either cause the closing of the transaction to be postponed until such requirements have been complied with, or cancel such transaction, in which event the rights, preferences and privileges of the holders of the Preferred Shares shall revert to and be the same as such rights, preferences and privileges existing immediately prior to the date of the first notice referred to in the first sentence of this paragraph.

## VII. General provisions

### Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waiver provisions of the law, or any agreement entered into by the members from time to time.

17.5. The Board shall cause to be prepared and mailed (at the expense of the Company) to each holder of Preferred Shares, including persons who no longer are holders of Preferred Shares but were such holders at any time during such fiscal year, the following:

(i) within thirty (30) calendar days after the conclusion of each month, monthly financial statements comparing actual performance to budget and prior year;

(ii) within thirty (30) calendar days after the conclusion of each of the first three quarters of each fiscal year, a quarterly financial summary;

(iii) within one hundred eighty (180) calendar days of the fiscal year-end (beginning December 31, 2013), an independent accountant's review report of the Company's annual financial statements;

(iv) at least forty-five (45) calendar days prior to the commencement of each fiscal year, copies of an annual budget and strategic plan approved by the Board; and

(v) on addition to the foregoing, the Company will also provide such other information relating to the financial condition, business, prospects or other corporate affairs as the holders of Series A Shares may from time to time reasonably request."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour de juillet.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire l'associé unique de «Choice Technologies Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.830 (la «Société»), constituée par acte notarié du notaire soussigné le 18 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1472 en date du 6 juin 2014.

L'assemblée est présidée par Mlle. Claudia Rouckert, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme. Brigitte Martin, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée élit en tant qu'observateur Mme. Maria Santiago De Sousa, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le Président a déclaré et requis au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés de la Société (les «Associés»), tous dûment représentés par Mlle. Claudia Rouckert, prénommée, clerc de notaire, en vertu de procurations données sous seing privé, et le nombre de parts sociales détenues par les Associés sont reportées sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par la personne comparante et le notaire soussigné, demeurent annexer avec le présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les (i) 366.884 parts sociales ordinaires sans valeur nominale, les (ii) 21.582 (vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux) parts sociales privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, et les (iii) 19.425 (dix-neuf mille quatre-cent vingt-cinq) parts sociales privilégiées de catégorie B, sans valeur nominale, ensemble représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés déclarent avoir été valablement et préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Création d'une nouvelle catégorie C1 de parts sociales privilégiées;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10.399,85 USD (dix mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq cents), afin de le porter de son montant actuel de 249.583,32 USD (deux cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente-deux cents) à 259,983.17 USD (deux cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix-sept cents) par l'émission de 16.996 (seize mille neuf cent quatre-vingt-seize) nouvelles parts sociales privilégiées de catégorie C1 sans valeur nominale, soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 739.600,15 USD (sept cent trente-neuf mille six cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quinze cents) devant être allouée au compte de prime d'émission de la Société;

4. Souscription et paiement par Chalus Chegaray et Compagnie des parts sociales privilégiées de catégorie C1 conformément à la résolution 3 au moyen d'un apport en numéraire équivalent à 750.000 USD (sept cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

5. Approbation de la modification subséquente des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente et de la refonte complète des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que les Associés renoncent à leurs droits de convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; les Associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points énumérés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales privilégiées de catégorie C1 (les «Actions Privilégiées de Catégorie C1»)

Il est noté que les détenteurs des parts sociales privilégiées de catégorie A et des parts sociales privilégiées de catégorie B renoncent à leur droit de convocation préalable afférente à la présente assemblée et la procédure prévue à l'article 6.5 (iii) des statuts de la Société, eu égard à la nouvelle émission des parts sociales privilégiées de la Société, dont une preuve a été donnée au notaire qui a expressément attesté de cela.

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.399,85 USD (dix mille trois cent quatre vingt-dix neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq cents) afin de le porter de son montant actuel de 249.583,32 USD (deux cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente-deux cents) à 259.983,17 EUR (deux cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix-sept cents) par l'émission de 16,996 (seize mille neuf cent quatre-vingt-seize) parts sociales privilégiées de Catégorie C1 sans valeur nominale (les «Nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Catégorie C1») soumises au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 739.600,15 USD (sept cent trente-neuf mille six cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quinze cents) (la «Prime d'Emission»), l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire d'un montant de 750.000 USD (sept cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'«Apport») devant être réalisé par son associé Chalus Chegaray et Compagnie, ayant son siège social au 1 Quai George V 76600, Le Havre, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro 399798503 (l'«Apporteur»).

*Quatrième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Catégorie C1 ainsi que l'allocation de la Prime d'Emission par le moyen de l'Apport.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mlle. Claudia Rouckert, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales Privilégiées de Catégorie C1 dans la Société et les payer entièrement par un apport en numéraire de telle sorte que le montant de 750.000 USD (sept cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi que que cela a pu être prouvé au notaire par un certificat bancaire.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il a été décidé de modifier le capital social de la Société dans les statuts ainsi que de procéder à la refonte des statuts de la Société, afin d'être lu comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est "Choice Technologies Holding" (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra, par exemple, développer des droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit. Ces droits peuvent être transmis à toute société affiliée ou à une tierce partie. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux



résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à deux cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix-sept cents (259.983,17 USD), représenté par trois cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-quatre (366 884) parts sociales ordinaires (les «Actions Ordinaires»), ainsi que par vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux (21 582) parts sociales privilégiées convertibles de catégorie A (les «Actions Privilégiées de Catégorie A») et par dix-neuf mille quatre cent vingt-cinq (19 425) parts sociales privilégiées convertibles de catégorie B (les «Actions Privilégiées de Catégorie B») et par seize mille neuf cent quatre-vingt-seize (16.996) parts sociales privilégiées convertibles de catégorie C1 (les «Actions Privilégiées de Catégorie C1») (ensemble, les «Actions Privilégiées»). Les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées sont désignées ensemble comme les parts sociales. L'ensemble des parts sociales sont sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés de la même catégorie de parts sociales (c'est-à-dire les Actions Ordinaires, les Actions Privilégiées de Catégorie A, les Actions Privilégiées de Catégorie B ou les Actions Privilégiées de Catégorie C1). La cession de parts sociales entre détenteurs de différentes catégories de parts sociales sont autorisés dans la limite de cet article 6.

Lorsque la Société a un seul associé, les parts sociales sont librement cessibles à un tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants. Cependant, le consentement des associés n'est pas requis lorsque des parts sociales sont soit cédées aux héritiers ayant obligatoirement droit à une partie de la succession, soit au conjoint survivant, soit à d'autres héritiers légaux.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

#### **6.5. Droits de préemption des détenteurs d'Actions Privilégiées**

Lors de toute nouvelle émission de parts sociales par la Société, chaque détenteur d'Actions Privilégiées aura un droit préférentiel de souscription tel qu'énoncé dans cet article à l'égard de cette émission.

(i) Dans le cas où la Société à l'intention d'émettre des Actions Ordinaires, elle doit transmettre aux détenteurs d'Actions Privilégiées un avis écrit de son intention, décrivant le type de parts sociales qui vont être émises (les «Nouvelles Actions Ordinaires»), le montant pour lequel elles sont émises ainsi que toutes les conditions de cette émission.

Chaque détenteur d'Actions Privilégiées aura quinze (15) jours civils à compter de la date de l'avis écrit pour accepter de souscrire à tout ou partie de ces Nouvelles Actions Ordinaires, au montant pour lequel elles sont émises ainsi qu'aux conditions déterminées par la Société dans l'avis écrit, en informant par écrit la Société du nombre de Nouvelles Actions Ordinaires auxquelles il va souscrire.

Si un détenteur d'Actions Privilégiées ne souscrit pas à l'ensemble des Nouvelles Actions Ordinaires auxquelles il a droit, les autres détenteurs d'Actions Privilégiées disposent de dix (10) jours civils à compter de ce refus de souscrire

pour souscrire au reste des Nouvelles Actions Ordinaires non souscrites par le détenteur d'Actions Privilégiées qui n'a pas souscrit à l'entièreté des parts auxquelles il avait droit.

Dans le cas où un détenteur d'Actions Privilégiées n'exerce pas les droits de préemption susmentionnés en ce qui concerne les Nouvelles Actions Ordinaires pendant la période prévue dans cet article, les Nouvelles Actions Ordinaires non souscrites pourront être souscrites par un tiers pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours civils à un montant et selon des conditions pas moins favorables pour la Société que ceux spécifiés dans l'avis écrit transmis à tous les associés comme décrit dans le paragraphe (i).

Dans le cas où ces Nouvelles Actions Ordinaires ne sont pas souscrites durant cette période de quatre-vingt-dix (90) jours, la Société ne pourra pas émettre de Nouvelles Parts Ordinaires sans se conformer à nouveau aux dispositions de ce paragraphe (i).

(ii) Dans le cas où la Société a l'intention d'émettre de Nouvelles actions de Catégorie B, elle doit transmettre aux détenteurs d'Actions Privilégiées de Catégorie B un avis écrit de son intention, décrivant le type de parts sociales qui vont être émises (les «Nouvelles Actions de Catégorie B»), le montant pour lequel elles sont émises ainsi que toutes les conditions de cette émission.

Chaque détenteur d'Actions Privilégiées de Catégorie B aura quinze (15) jours civils à compter de la date de l'avis écrit pour accepter de souscrire à tout ou partie de ces Nouvelles Actions de Catégorie B, au montant pour lequel elles sont émises ainsi qu'aux conditions déterminées par la Société dans l'avis écrit, en informant par écrit la Société du nombre de Nouvelles Actions de Catégorie B auxquelles il va souscrire.

Si un détenteur d'Actions Privilégiées de Catégorie B ne souscrit pas à l'ensemble de ces Nouvelles Actions de Catégorie B auxquelles il a droit, les autres détenteurs d'Actions Privilégiées de Catégorie B disposent de dix (10) jours civils à compter de refus de souscrire pour souscrire au reste des Nouvelles Actions de Catégorie B non souscrites par le détenteur d'Actions Privilégiées de Catégorie B qui n'a pas souscrit à l'entièreté des parts auxquelles il avait droit.

Dans le cas où un détenteur d'Actions Privilégiées n'exerce pas les droits de préemption susmentionnés en ce qui concerne les Nouvelles Actions de Catégorie B pendant la période prévue dans cet article, les Nouvelles Actions de Catégorie B non souscrites pourront être souscrites par un tiers pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours civils à un montant et selon des conditions pas moins favorables pour la Société que ceux spécifiés dans l'avis écrit transmis à tous les associés comme décrit dans le paragraphe (ii).

Dans le cas où ces Nouvelles Actions de Catégorie B ne sont pas souscrites durant cette période de quatre-vingt-dix (90) jours, la Société ne pourra pas émettre de Nouvelles Actions de Catégorie B sans se conformer à nouveau aux dispositions de ce paragraphe (ii).

(iii) Dans le cas où la Société a l'intention d'émettre de Nouvelles actions de Catégorie B, elle doit transmettre aux détenteurs d'Actions Privilégiées de Catégorie B un avis écrit de son intention, décrivant le type de parts sociales qui vont être émises (les «Nouvelles Actions de Catégorie C1»), le montant pour lequel elles sont émises ainsi que toutes les conditions de cette émission.

Chaque détenteur d'Actions Privilégiées de Catégorie C1 aura quinze (15) jours civils à compter de la date de l'avis écrit pour accepter de souscrire à tout ou partie de ces Nouvelles Actions de Catégorie C1, au montant pour lequel elles sont émises ainsi qu'aux conditions déterminées par la Société dans l'avis écrit, en informant par écrit la Société du nombre de Nouvelles Actions de Catégorie C1 auxquelles il va souscrire.

Si un détenteur d'Actions Privilégiées de Catégorie C1 ne souscrit pas à l'ensemble de ces Nouvelles Actions de Catégorie C1 auxquelles il a droit, les autres détenteurs d'Actions Privilégiées de Catégorie C1 disposent de dix (10) jours civils à compter de refus de souscrire pour souscrire au reste des Nouvelles Actions de Catégorie C1 non souscrites par le détenteur d'Actions Privilégiées de Catégorie C1 qui n'a pas souscrit à l'entièreté des parts auxquelles il avait droit.

Dans le cas où un détenteur d'Actions Privilégiées n'exerce pas les droits de préemption susmentionnés en ce qui concerne les Nouvelles Actions de Catégorie C1 pendant la période prévue dans cet article, les Nouvelles Actions de Catégorie C1 non souscrites pourront être souscrites par un tiers pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours civils à un montant et selon des conditions pas moins favorables pour la Société que ceux spécifiés dans l'avis écrit transmis à tous les associés comme décrit dans le paragraphe (ii).

Dans le cas où ces Nouvelles Actions de Catégorie C1 ne sont pas souscrites durant cette période de quatre-vingt-dix (90) jours, la Société ne pourra pas émettre de Nouvelles Actions de Catégorie C1 sans se conformer à nouveau aux dispositions de ce paragraphe (ii).

(iv) Dans le cas où la Société a l'intention d'émettre de nouvelles catégories d'Actions Privilégiées, elle doit donner aux détenteurs d'Actions Privilégiées un avis écrit de son intention, décrivant le type de parts sociales qui vont être émises (les «Nouvelles Actions Privilégiées»), le montant pour lequel elles sont émises ainsi que toutes les conditions de cette émission.

Chaque détenteur d'Actions Privilégiées aura quinze (15) jours civils à compter de la date de l'avis écrit pour accepter de souscrire à tout ou partie de ces Nouvelles Actions Privilégiées, au montant pour lequel elles sont émises ainsi qu'aux conditions déterminées par la Société dans l'avis écrit, en informant par écrit la Société du nombre de Nouvelles Actions Privilégiées auxquelles il va souscrire.

Si un détenteur d'Actions Privilégiées ne souscrit pas à l'ensemble de ces Nouvelles Actions Privilégiées auxquelles il a droit, les autres détenteurs d'Actions Privilégiées disposent de dix (10) jours civils à compter de refus de souscrire pour souscrire au reste des Nouvelles Actions Privilégiées non souscrites par le détenteur d'Actions Privilégiées qui n'a pas souscrit à l'entièreté des parts auxquelles il avait droit.

Dans le cas où un détenteur d'Actions Privilégiées n'exerce pas les droits de préemption susmentionnés en ce qui concerne les Nouvelles Actions Privilégiées pendant la période prévue dans cet article, les Nouvelles Actions Privilégiées non souscrites pourront être souscrites par un tiers pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours civils à un montant et selon des conditions pas moins favorables pour la Société que ceux spécifiés dans l'avis écrit transmis à tous les associés comme décrit dans le paragraphe (iv).

Dans le cas où ces Nouvelles Actions Privilégiées ne sont pas souscrites durant cette période de quatre-vingt-dix (90) jours, la Société ne pourra pas émettre de Nouvelles Actions de Privilégiées sans se conformer à nouveau aux dispositions de ce paragraphe (iv).

#### 6.6. Droit de premier refus

Dans le cas où un actionnaire (le «Cédant») désire céder à un tiers des parts sociales (les «Actions Cessibles»), le Cédant doit tout d'abord émettre une offre écrite (l'«Avis de l'Offre») de cession des Actions Cessibles aux détenteurs d'Actions Privilégiées au prorata de leur participation ou sur toute autre base que les détenteurs d'Actions Privilégiées qui décident d'acheter ces parts (l'«Actionnaire Acquéreur») acceptent à l'unanimité, selon les mêmes conditions et au même prix que l'offre que fait le Cédant à l'acquéreur choisi (le «Tiers Acquéreur»). Chaque détenteur d'Actions Privilégiées dispose d'un délai de trente (30) jours civils à compter de l'émission de l'Avis de l'Offre pour transmettre par écrit au Cessionnaire son intention d'acheter les Actions Cessibles. Si l'Actionnaire Acquéreur décide de racheter la totalité, mais pas moins, des Actions Cessibles en question, la vente des Actions Cessibles devra être effectuée au maximum quatre-vingt-dix (90) jours civils après émission de l'Avis de l'Offre. Si les Actionnaires Acquéreurs ne décident pas de racheter la totalité des Actions Cessibles ou décident de racheter moins que la totalité des Actions Cessibles, le Cédant aura la possibilité de céder le reste des Actions Cessibles à un Tiers Acquéreur selon les mêmes conditions et pour le même prix que ceux proposés aux Actionnaires Acquéreurs. Le droit de premier refus accordé aux détenteurs d'Actions Privilégiées, tel que prévu dans cet article 6.6., prendra fin au moment de la survenance du premier changement de contrôle ou de tout autre événement prévu dans un pacte d'actionnaires, tel qu'il pourrait être conclu et modifié par les associés de temps à autre (le «Pacte d'Actionnaires»).

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»), gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»), gérants de catégorie C (les «Gérants de Catégorie C») et les gérant(s) de catégorie D (les «Gérants de Catégorie D»).

8.2. Deux (2) gérants sont nommés à partir d'une liste proposée par les détenteurs d'Actions Ordinaires. Ces gérants seront Président et Vice-Président du Conseil. Tant que des Actions de Catégorie A - respectivement des Actions de Catégorie B - sont en circulation, un (1) gérant sera nommé à partir d'une liste proposée par les détenteurs d'Actions de Catégorie A - respectivement d'Actions de Catégorie B. Lors de toute absence d'un gérant nommé selon ce mode d'élection, celui-ci devra être remplacé par les détenteurs d'Actions Privilégiées appropriés. Le Président du Conseil dispose d'une voix prépondérante pour toute décision.

8.3. La Société peut également élire un Observateur du Conseil à la discrétion de la Société. Le rôle de l'Observateur du Conseil est de participer aux réunions du Conseil de Gérance. L'Observateur du Conseil ne dispose d'aucun droit de vote.

#### 8.4. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

#### 8.5 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg. Le Conseil doit se réunir au moins une fois par trimestre.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un gérant parmi les Gérants de Catégorie A, les Gérants de Catégorie B ou les Gérants de Catégorie C, et un Gérant de Catégorie D, dans le cas où les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A, Gérants de Catégorie B, Gérants de Catégorie C et Gérants de Catégorie D. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants, comprenant au moins une voix parmi les gérants de Catégorie A, les Gérants de Catégorie B ou les Gérants de Catégorie C, et une voix d'un Gérant de Catégorie D, dans le cas où les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A, Gérants de Catégorie B, Gérants de Catégorie C et Gérants de Catégorie D.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens. Dans le cas d'une réunion avec présence physique, chaque partie sera responsable de ses propres frais de déplacement.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) L'accord des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B est requis avant l'exécution par la Société de l'une des décisions suivantes:

(a) accorder un prêt ou une avance, ou acheter des parts ou d'autres titres dans une filiale ou une autre société de capitaux ou de personnes, ou toute autre entité, sauf si elle est entièrement détenue par la Société;

(b) accorder un prêt ou une avance à une personne, incluant n'importe quel employé ou gérant;

(c) garantir une dette;

(d) faire un investissement incompatible avec la politique d'investissement approuvée par le Conseil;

(e) contracter tout type de dette qui n'est pas déjà incluse dans le budget approuvé par le Conseil, à l'exception des dettes commerciales contractées dans le cours normal des affaires;

(f) être partie dans tout type de transaction avec un gérant, agent ou employé de la Société ou tout «associé» (tel que défini par la Règle 12b-2 promulguée par le Securities Exchange Act de 1934) d'une telle personne; et

(g) modifier la rémunération des dirigeants.

#### 8.6. Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature seule de tout gérant lorsqu'aucune catégorie de gérants n'a été créée, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A, d'un Gérant de Catégorie B, ou d'un Gérant de Catégorie C, et d'un Gérant de Catégorie D dans le cas où les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A, Gérants de Catégorie B, Gérants de Catégorie C et Gérants de Catégorie D, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.4. (ii) et 8.6. (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

###### 11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

###### 11.3. Droits de vote des détenteurs d'Actions de Catégorie A

(i) Sous réserve des dispositions qui précèdent, chaque détenteur d'Actions de Catégorie A a des droits et des pouvoirs égaux aux droits et pouvoirs des détenteurs d'Actions Ordinaires. Ils doivent être prévenus des réunions des associés conformément aux Statuts de la Société (en vigueur à ce moment-là) et à la loi applicable, et doivent disposer d'un droit de vote, avec les détenteurs d'Actions Ordinaires, à l'égard de toutes questions sur lesquelles les détenteurs d'Actions Ordinaires disposent d'un droit de vote, sauf stipulation contraire de la loi applicable.

(ii) En plus de tout autre vote ou consentement requis par les présentes dispositions ou par la loi, aussi longtemps qu'il restera des Actions de Catégorie A en circulation, le vote ou le consentement écrit des détenteurs d'au moins la majorité des Actions de Catégorie A en circulation, votant séparément en tant que classe unique, seront nécessaires pour effectuer l'une des actions suivantes:

(a) modifier de manière importante et négative les droits, privilèges ou avantages des Actions de Catégorie A;

(b) augmenter ou diminuer le nombre d'Actions de Catégorie A;

(c) autoriser l'émission de parts sociales ayant un droit de préférence sur ou les mêmes droits que les Actions de Catégorie A alors en circulation;

(d) faire des distributions ou racheter des parts sociales;

(e) modifier les Statuts de telle manière que cela affecte négativement et de manière importante les droits, privilèges et avantages des Actions de Catégorie A.

###### 11.4. Droits de vote des détenteurs d'Actions Privilégiées de Catégorie B

(i) Sous réserve des dispositions qui précèdent, chaque détenteur d'Actions de Catégorie B a des droits et des pouvoirs égaux aux droits et pouvoirs des détenteurs d'Actions Ordinaires. Ces derniers doivent être prévenus des réunions des associés conformément aux Statuts de la Société (en vigueur au moment en question) et à la loi applicable, et doivent



disposer d'un droit de vote, avec les détenteurs d'Actions Ordinaires, à l'égard de toutes questions sur lesquelles les détenteurs d'Actions Ordinaires disposent d'un droit de vote, sauf stipulation contraire de la loi applicable.

(ii) En plus de tout autre vote ou consentement requis par les présentes dispositions ou par la loi, aussi longtemps qu'il restera des Actions de Catégorie B en circulation, le vote ou le consentement des détenteurs d'au moins la majorité des Actions de Catégorie B en circulation, votant séparément en tant que classe unique, seront nécessaires pour effectuer l'une des actions suivantes:

- (a) modifier de manière importante et négative les droits, privilèges ou avantages des Actions de Catégorie B;
- (b) augmenter ou diminuer le nombre d'Actions de Catégorie B;
- (c) autoriser l'émission de parts sociales ayant un droit de préférence sur ou les mêmes droits que les Actions de Catégorie B alors en circulation;
- (d) faire des distributions ou racheter des parts sociales;
- (e) modifier les Statuts de telle manière que cela affecte négativement et de manière importante les droits, privilèges et avantages des Actions de Catégorie B.

#### 11.5. Droits de vote des détenteurs d'Actions Privilégiées de Catégorie C1

(i) Sous réserve des dispositions qui précèdent, chaque détenteur d'Actions de Catégorie C1 a des droits et des pouvoirs égaux aux droits et pouvoirs des détenteurs d'Actions Ordinaires. Ces derniers doivent être prévenus des réunions des associés conformément aux Statuts de la Société (en vigueur au moment en question) et à la loi applicable, et doivent disposer d'un droit de vote, avec les détenteurs d'Actions Ordinaires, à l'égard de toutes questions sur lesquelles les détenteurs d'Actions Ordinaires disposent d'un droit de vote, sauf stipulation contraire de la loi applicable.

(ii) En plus de tout autre vote ou consentement requis par les présentes dispositions ou par la loi, aussi longtemps qu'il restera des Actions de Catégorie C1 en circulation, le vote ou le consentement des détenteurs d'au moins la majorité des Actions de Catégorie C1 en circulation, votant séparément en tant que classe unique, seront nécessaires pour effectuer l'une des actions suivantes:

- (a) modifier de manière importante et négative les droits, privilèges ou avantages des Actions de Catégorie C1;
- (b) augmenter ou diminuer le nombre d'Actions de Catégorie C1;
- (c) autoriser l'émission de parts sociales ayant un droit de préférence sur ou les mêmes droits que les Actions de Catégorie C1 alors en circulation;
- (d) faire des distributions ou racheter des parts sociales;
- (e) modifier les Statuts de telle manière que cela affecte négativement et de manière importante les droits, privilèges et avantages des Actions de Catégorie C1.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associé(s) ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur(s) d'entreprises agréé(s) pourront être réélus.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

15.4. Les associés déterminent la manière dont seront distribués les dividendes selon les conditions suivantes:

(i) Si le Conseil est tenu de déclarer des dividendes à partir des fonds légalement disponibles, par conséquent dans une année civile, alors ces dividendes doivent être déclarés comme suit: (1) premièrement aux détenteurs d'Actions de Catégorie A et en second lieu aux détenteurs d'Actions Privilégiées de Catégorie B et en troisième lieu aux détenteurs d'Actions Privilégiées de Catégorie C1, jusqu'à ce qu'ils aient suffisamment reçu de dividendes pour avoir reçu un retour de paiement privilégié sur le prix d'émission à agréer dans le Pacte d'Actionnaire (le «Taux de Dividende»), calculé comme si ces dividendes avaient été entièrement cumulés et récupérés (le «Retour Privilégié»), et (2) puis au prorata des Actions Ordinaires, des Actions Privilégiées de Catégorie A, des Actions Privilégiées de Catégorie B et des Actions Privilégiées de Catégorie C sur une base pari passu en fonction du nombre de parts sociales détenues parmi les Actions Ordinaires et/ou des parts sociales parmi les Actions Ordinaires pouvant être émises lors de leur conversion par leurs détenteurs conformément au Pacte d'Actionnaires.

(ii) Aux fins du présent article seulement, les dividendes ne doivent pas être obligatoires et aucun droits ou intérêts ne doivent être calculés au profit des détenteurs des Actions Privilégiées en raison du fait que la Société ne déclare pas ou ne distribue pas les dividendes, peu importe le montant, l'année civile ou l'année fiscale de la Société et peu importe que les résultats de la Société pendant l'année civile ou l'année fiscale aient été suffisants pour distribuer de tels dividendes, en totalité ou en partie.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16.**

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par les trois-quarts (3/4) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, aussi bien volontaire qu'involontaire («Événement de Liquidation»), les fonds et actifs qui peuvent être légalement distribués aux associés (les «Fonds et Actifs Disponibles») devront être distribués aux associés de la manière suivante:

(i) Les détenteurs d'Actions de Catégorie A ont systématiquement le droit de recevoir leur part dans les Fonds et Actifs Disponibles avant les détenteurs des Actions de Catégorie B et avant les détenteurs des Actions de Catégorie C1.

(ii) Les détenteurs d'Actions de Catégorie B ont systématiquement le droit de recevoir leur part dans les Fonds et Actifs Disponibles avant les détenteurs des Actions de Catégorie B et avant les détenteurs des Actions de Catégorie C1.

(iii) Les détenteurs d'Actions Privilégiées alors en circulation sont en droit de recevoir, parmi les Fonds et Actifs Disponibles, et, par priorité, avant tout paiement ou distribution (ou tout autre système de paiement ou de distribution) de Fonds et Actifs Disponibles sur les parts sociales des Actions Ordinaires, un montant par parts sociales égal au prix d'émission originel des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C1, plus un retour privilégié en cours mais non payé (le «Privilège de Liquidation»). Si les Fonds et Actifs Disponibles ne sont pas suffisants pour effectuer la distribution de la Privilège de Liquidation parmi les Catégories d'Actions Privilégiées, les détenteurs d'Actions Privilégiées concernés partageront en conséquence au prorata la distribution de ces actifs ou les produits de ces derniers, conformément au montant qui serait à verser sur cette distribution si les montants auxquels les détenteurs de ces Actions Privilégiées ont droit avaient été payés intégralement.

(iv) S'il reste des Fonds et Actifs Disponibles après paiement ou distribution (ou tout autre système de paiement ou distribution) aux détenteurs d'Actions Privilégiées de leurs montants préférentiels tels que décrits ci-dessus, alors tous ces Fonds et Actifs Disponibles devront être distribués au prorata parmi les détenteurs d'Actions Ordinaires et les détenteurs d'Actions Privilégiées, comme si les détenteurs d'Actions Privilégiées étaient les détenteurs d'un nombre d'Actions Ordinaires de la Société équivalent au nombre d'Actions Ordinaires après conversion de leurs Actions Privi-

légées respectives conformément au Pacte s'Actionnaires à la date de référence fixée pour la détermination des détenteurs d'Actions Ordinaires de la Société ayant le droit de recevoir cette distribution.

(v) La Société doit prévenir de manière écrite chaque détenteur d'Actions Ordinaires de tout Evénement de Liquidation à venir, au plus tard vingt (20) jours civils avant la réunion des associés organisée pour approuver un tel processus ou avant la date effective du consentement écrit des associés, ou bien vingt (20) jours civils avant la survenance de l'Evénement de Liquidation, à la date la plus récente. Les détenteurs devront également être informés par écrit de la décision finale d'entreprendre cet Evénement de Liquidation. La première de ces notifications devra décrire les conditions majeures de cet Evénement de Liquidation à venir (incluant, entre autres, le montant à reverser pour chaque part sociale dans le cadre de cet Evénement de Liquidation), ainsi que les dispositions de cet article. La Société devra par la suite rapidement informer les détenteurs des parts concernés de tout changement important. L'Evénement de Liquidation ne doit en aucun cas se produire dans les vingt (20) jours civils qui suivent le moment où la Société a informé pour la première fois les détenteurs tels que mentionnés ci-dessus, ou bien dans les vingt (20) jours civils qui suivent le moment où la Société a informé pour la première fois de tout changement important tel que mentionné ci-dessus. Dans le cas où les conditions de ce paragraphe ne sont pas remplies, la Société devra, sans délai, soit reporter la procédure de liquidation jusqu'au moment où de telles conditions sont remplies, soit annuler la procédure de liquidation, dans ce cas les droits, privilèges et avantages des détenteurs des Actions Privilégiées devront être immédiatement restitués et redevenir ceux qu'ils étaient avant la date de première notification telle que décrite dans la première phrase de ce paragraphe.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout pacte conclu de temps à autre entre les associés.

17.5. Le Conseil doit faire préparer et poster (aux frais de la Société) à chaque détenteurs d'Actions Privilégiées, incluant les personnes qui ne sont plus détentrices d'Actions Privilégiées mais qui l'étaient à un moment au cours de l'année fiscale, les éléments suivants:

(i) dans un délai de trente (30) jours civils après la fin de chaque mois, les déclarations financières mensuelles comparant la situation réelle avec le budget et avec la situation de l'année dernière;

(ii) dans un délai de trente (30) jours civils après la fin de chacun des trois premiers trimestres de l'année fiscale, un résumé financier trimestriel;

(iii) dans un délai de cent quatre-vingts (180) jours civils à compter de la fin de l'année fiscale (démarrant le 31 décembre 2013), un rapport d'examen des états financiers annuels de la Société établies par un comptable indépendant;

(iv) au moins quarante-cinq (45) jours civils avant le début de chaque année fiscale, les copies d'un budget annuel et d'un plan stratégique approuvé par le Conseil; et

(v) en plus des précédents éléments, la Société devra également fournir toute autre information relative à la situation financière, aux activités, aux perspectives ou autres affaires de l'entreprise que les détenteurs d'Actions de Catégorie A peuvent de temps à autre raisonnablement demander.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Rouckert, Martin, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10200. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.



POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014117728/1103.

(140135308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Tiger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.414.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty third day of July  
before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding S.à r.l.", "société à responsabilité limitée", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 117 414, incorporated by deed enacted on June 26, 2006, amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 19, 2013, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated February 11, 2014, Nr 375.

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoys, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Marilia Azevedo, "employée privée", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Transfer of the registered office from Luxembourg to Leudelange with effective date as at 15 July 2014

2.- Amendment of article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting decides to transfer the registered office from L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, to L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie with effective date as at 15 July 2014.

*Second resolution:*

The meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 5.** The registered office of the company is established in Leudelange.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company, have been estimated at about EUR 500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juillet

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding S.à r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxem-

bourg sous le numéro RCS B 117 414, constituée par acte notarié le 26 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 19 décembre 2013, publié au Mémorial C N° 375 du 11 février 2014.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marilia Azevedo, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Leudelange avec effet au 15 Juillet 2014;

2.- Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II au L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, avec effet au 15 Juillet 2014.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à environ EUR 500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, M. AZEVEDO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34821. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014114527/87.

(140134198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**Open V-IT Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.375.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Monsieur Thierry REDER, employé de l'Etat, né le 8 avril 1973 à Pétange, numéro de matricule 1973 04 08 199, demeurant à L-5714 Aspelt, 1, Um Hongerbuer;

- Monsieur Tom EVERLING, né le 26 août 1981 à Luxembourg, numéro de matricule 1981 08 26 110, demeurant à L-8355 Garnich, 32, rue de Holzem.

I.- Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «Open V-IT S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.375, constituée suivant acte reçu par

Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Rédange-Attert, en date du 24 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 773 du 9 avril 2009, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et libérées.

#### *Cession de parts sociales*

III.- Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 24 juillet 2014, que Monsieur Tom EWERLING, prénommé, a cédé et transporté, avec effet au 24 juillet 2014, toutes ses cinquante (50) parts sociales, qu'il détenait dans la Société «Open V-IT S.à r.l.» à Monsieur Thierry REDER, prénommé, ce acceptant, au prix de cession convenu entre parties.

Le cessionnaire reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que la cession intervient sans garantie d'actif et de passif.

Le prix de la cession convenu entre parties ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts de la Société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Le cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

IV. Pour des raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, Monsieur Thierry REDER, prénommé, en sa qualité de gérant de la Société «Open V-IT S.à r.l.» déclare accepter la prédite cession de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

V. En raison de la prédite cession de parts sociales, les parts sociales de la Société «Open V-IT S.à r.l.» appartiennent entièrement à l'associé unique comme suit:

- Monsieur Thierry REDER, pré-qualifié, Cent parts sociales .....	100
Total: cent parts sociales .....	100

#### *Assemblée générale extraordinaire*

VI. Suite à la cession de parts sociales actée ci-avant, le comparant étant le seul et unique associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Monsieur Thierry REDER, prénommé, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer en qualité de liquidateur:

- Monsieur Thierry REDER, employé de l'Etat, né le 8 avril 1973 à Pétange, numéro de matricule 1973 04 08 199, demeurant à L-5714 Aspelt, 1, Um Hongerbuer;

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. REDER, T. EWERLING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2014. Relation: DIE/2014/9543. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014115414/79.

(140135011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Pop Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8015 Strassen, 12, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 188.985.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le huit juillet,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Pascale Groshens épouse Sarrazin, née à Nancy (France), le 24 mars 1969, demeurant au 12, rue des Carrefours, L-8015 Strassen.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison Sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet des prestations d'enseignement artistique, ainsi que des cours et de l'animation.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Pop Art S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Part Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayant-droits ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, Madame Pascale Groshens, prénommée, déclare souscrire toutes les cent (100) parts sociales représentatives du capital social de la société.

Toutes les cent (100) parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le trente-et-un décembre 2014,

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Résolutions*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 12, rue des Carrefours, L-8015 Strassen;
- 2.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Pascale Groshens, épouse Sarrazin, née à Nancy le 24 mars 1969, demeurant au 12, rue des Carrefours, L-8015 Strassen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. GROSHENS-SARAZIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2014. LAC/2014/32233. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014115449/92.

(140135166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Signode Industrial Group Lux S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 80.002,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 185.655.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of July,  
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Signode Industrial Group Lux S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185.655 (the Company). The Company has been incorporated on March 13, 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1406 of June 2, 2014. The articles of association (the Articles) have not been amended since the incorporation.

There appeared:

Signode Industrial Group Holdings Lux S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of USD 100,010.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185.643 and having a share capital amounting to USD 100,010.- (the Sole Shareholder);

hereby represented by Ms. Claudia Rouckert, employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company from its current address to 148, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Subsequent amendment of article 2.1 of the articles of association of the Company; and

3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address to 148, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 2.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **2.1.** The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le seizième jour de juillet, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Signode Industrial Group Lux S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.655 (la Société). La Société a été constituée le 13 mars 2014 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1406 du 2 juin 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

A comparu:

Signode Industrial Group Holdings Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.643 et disposant d'un capital social d'un montant de USD 100.010,- (l'Associé Unique);

ici représenté par Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 148, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société; et

3. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 148, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date des présentes.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **2.1.** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10051. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014115542/100.

(140135439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.



**PS1 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 130.200,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 179.585.

—  
EXTRAIT

En vertu de plusieurs actes sous seing privé daté du 25 juillet 2013 et effectifs au 23 août 2013, SCP III AIV One, L.P.; a cédé 48.200 parts sociales dans le capital de la Société avec effet immédiat, respectivement comme suit:

7.500 parts sociales (750 parts de chaque classe d'actions A à J) à G14M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 71 South Wacker Drive, 47<sup>e</sup> étage, Chicago, IL 60606, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès de la Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 5080621;

7.500 parts sociales (750 parts de chaque classe d'actions A à J) à T11M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 71 South Wacker Drive, 47<sup>e</sup> étage, Chicago, IL 60606, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 5080615;

5.700 parts sociales (570 parts de chaque classe d'actions A à J) à GP09GV (Edison) Ltd., une société commerciale (corporation) de droit canadien, ayant son siège au Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada, immatriculée auprès du Registre des Sociétés Commerciales de la Province d'Alberta sous le numéro 2016462034;

10.200 parts sociales (1020 parts de chaque classe d'actions A à J) à GP09PX (Edison) Ltd., une société commerciale (corporation) de droit canadien, ayant son siège au Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada, immatriculée auprès du Registre des Sociétés Commerciales de la Province d'Alberta sous le numéro 2016462174;

200 parts sociales (20 parts de chaque classe d'actions A à J) à Vesey Street Fund IV (ERISA) Blocker, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des Îles Caïmans, ayant son adresse au 1 University Square Drive, Princeton, NJ 08540, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïmanes sous le numéro 23366;

4100 parts sociales (410 parts de chaque classe d'actions A à J) à MTI Co-Invest, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 1 University Square Drive, Princeton, NJ 08540, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès de la Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 5082356;

4300 parts sociales (430 parts de chaque classe d'actions A à J) à VCVC III LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 505 Fifth Avenue, Suite 900, Seattle, WA 98104, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès de la Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 4868289;

500 parts sociales (50 parts de chaque classe d'actions A à J) PineBridge Structured Capital Partners II, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son adresse au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Division of Corporations du bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 4881329;

600 parts sociales (60 parts de chaque classe d'actions A à J) à PineBridge Structured Capital Partners Offshore II, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des Îles Caïmanes, ayant son adresse au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïmanes sous le numéro 47749;

300 parts sociales (30 parts de chaque classe d'actions A à J) à PineBridge Structured Capital Partners Offshore II-A L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit des Îles Caïmanes, ayant son adresse au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïmanes sous le numéro 1553363;

200 parts sociales (20 parts de chaque classe d'actions A à J) à American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust, une fiducie (trust) de droit du Commonwealth du Massachusetts, agissant par son fiduciaire (trustee), State Street Bank and Trust Company, une société de fiducie (trust company) de droit du Commonwealth du Massachusetts, immatriculée au Commonwealth du Massachusetts auprès du Secretary of the Commonwealth, Corporations Division sous le numéro 113132, ayant son siège au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

500 parts sociales (50 parts de chaque classe d'actions A à J) à Honeywell International Inc. Master Retirement Trust, une fiducie (trust) de droit de l'Etat du New Jersey, agissant par son conseiller en investissements (investment advisor), Honeywell Capital Management LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, immatriculée à l'Etat du Delaware auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 2816453, ayant son siège au 101 Columbia Road, Morristown, NJ 07962, Etats-Unis d'Amérique.



3.200 parts sociales (320 parts de chaque classe d'actions A à J) à Soper Investments Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit de Guernesey, ayant son siège au Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernesey GY1 1 WW, immatriculée à Guernesey auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 53573;

1.100 parts sociales (110 parts de chaque classe d'actions A à J) à West Maple Ventures, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Etats-unis d'Amérique, ayant son siège au 1603 Orrington Avenue, Suite 810, Evanston, IL 60201, Etats-unis d'Amérique, immatriculée auprès du Department of Business Services du bureau du Secrétaire de l'Etat de l'Illinois sous le numéro 03751252;

1.100 parts sociales (110 parts de chaque classe d'actions A à J) à Brenthurst Private Equity IV US, LP, une société en commandite (limited partnership) de droit des Îles Vierges Britanniques, ayant son adresse au 1 Charterhouse Street, Londres EC1N 6SA, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 600;

200 parts sociales (20 parts de chaque classe d'actions A à J) à Mark Pu, ayant son adresse professionnelle à c/o PATCO Investors, L.L.C. 71 South Wacker Drive, 47<sup>th</sup> Floor, Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique;

800 parts sociales (80 parts de chaque classe d'actions A à J) TPOP-MTI, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, immatriculée à l'Etat du Delaware auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 5196883, ayant son siège au 71 South Wacker Driver, 47<sup>th</sup> Floor, Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique.

200 parts sociales (20 parts de chaque classe d'actions A à J) à Rellim Trust Company, LLC une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, immatriculée à l'Etat du Delaware auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4844494, ayant son siège au 2101 Claire Court, Glenview, IL 60025, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PSI Luxco Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014115491/82.

(140135177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Quaestio Investments S.A., Société Anonyme,  
(anc. Quaestio S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 185.759.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Quaestio Holding S.A., a public limited company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.179, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, duly represented by Mr. Brian Gillot, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 July 2014.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Quaestio S.A. a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 185.759, incorporated on 6 March 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1452 on 5 June 2014 (hereafter the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Change of Company's name into "Quaestio Investments S.A.";
2. Amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a public company limited by shares (société anonyme) under the name of QUAESTIO INVESTMENTS S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by Chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "Law of 2010") and by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915"), as well as by the present articles of association."

3. Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Quaestio Investments S.A."

*Second resolution*

Further to the foregoing resolution the Sole Shareholder resolves to amend article 1 "Name" of the articles of incorporation of the Company in order to read as follows:

**" Art. 1. Name.** There exists a public company limited by shares (société anonyme) under the name of QUAESTIO INVESTMENTS S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by Chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "Law of 2010") and by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915"), as well as by the present articles of association."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A comparu**

Quaestio Holding S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.179 et ayant son siège social à 5, rue allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représentée par Mr. Brian Gillot, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée au 11 juillet 2014.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique («Associé Unique») de Quaestio S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.759 et constituée le 6 mars 2014, suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1452 le 5 juin 2014 (ci-après la «Société»).

L'Associé Unique a ensuite considéré l'ordre du jour (l'«Ordre du Jour») suivant:

*Ordre du Jour*

1 Changement du nom de la Société;

2 Modification en conséquence de l'article 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination «QUAESTIO INVESTMENTS S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2010»), et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts.»

3 Divers.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «Quaestio Investments S.A.».

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 «Nom - Forme» des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

**« Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société anonyme sous la dénomination «QUAESTIO INVESTMENTS S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2010»), et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts.»

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GILLOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34379. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014115499/89.

(140134646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**REI Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.165.225,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.715.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of July.

Before US, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

RE Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg and registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg under number B 115.577 (hereafter the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of power of attorney given under private seal in Luxembourg on July 18th, 2014.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party is the sole shareholder of REI Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.715, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on August 8<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1878, dated Oktober 6<sup>th</sup>, 2006 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 19<sup>th</sup>, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1787, dated July 9<sup>th</sup>, 2014.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Object.** The object of the Company is the provision of management services to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of debt instruments and convertible debt instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform ail commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in ail areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes."

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt et un juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RE Investments S.à 1<sup>er</sup>.1., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.577 (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg le 18 juillet 2014.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de REI Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.715, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1878 du 6 octobre 2006 (ci-après la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1787 du 9 juillet 2014.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Résolution unique

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la prestation de services de gestion à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient. La Société peut également exercer son activité par le biais de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'instruments de créance et des titres de créance convertibles.

Dans une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y compris verticalement ou croix), prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de ses fins.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, liée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de ses objectifs.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC., le 24 juillet 2014. LAC/20 14/34873. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014115515/99.

(140134935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Isogone S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 121.852.

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux juillet,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

Ont comparu

Monsieur Jean-Philippe BOLLY, dirigeant de sociétés, né à Namur (Belgique) le 22 décembre 1971, demeurant à L-9838 Eisenbach, am Becherduerf 8 B;

Monsieur Alexandre POTY, dirigeant de sociétés, né à Namur (Belgique) le 10 février 1972, demeurant à L-9838 Eisenbach, am Becherduerf 8 A.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée

ISOGONE S.à r.l.

établie et ayant son siège social à L-5326 CONTERN, 24 rue Edmond Reuter,

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 10 novembre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés en date du 30 décembre 2006, numéro 2.460, page 118.066, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 121.852

En leur qualité d'associés uniques de la dite société, les dites parties comparantes ont pris les résolutions suivantes, et ce à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8399 WINDHOF, 11, route des trois Cantons, et décident par conséquent de modifier l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Koerich. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts pour leur conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la consultance en organisation, le conseil en prévention, la coordination santé-sécurité, la gestion de biotopes, la gestion de l'environnement, l'activité d'auditeur sécurité, l'activité d'auditeur ISO ainsi que la consultance en système de management de qualité pour toutes opérations se rapportant aux activités d'entretien, de nettoyage, de désinfection et de travaux de tous locaux professionnels ou privés et de toutes installations quelconques de type abris, cabines et autres.

La société a également pour objet la production, la vente et le négoce de sapins de Noël, arbres et autres plantes d'ornement, ce qui inclut l'achat ou la location de terrains agricoles ou sylvicoles, d'entrepôts, les activités de production horticoles, sylvicoles et apicoles, l'entreposage, le négoce et la vente de ces produits et accessoires décoratifs.

La société a également pour objet la conception, la réalisation et le négoce de panneaux et supports d'affichage publicitaires à thèmes, en vue de réaliser des campagnes d'information et de communication.

La société a également pour activité le négoce et la production d'articles et ornements funéraires.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelques forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra en outre faire des opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

*Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant

la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BOLLY, POTY, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10269. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): S. SANTIONI.

Pour expédition conforme

Pétange, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014114086/67.

(140133918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**SCG STE Maurice 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.612.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starwood Capital Group Global I, LLC, a Limited Liability Company registered under the laws of the State of Delaware, having its office at 591 West Putnam Avenue, CT-06830 Greenwich, USA, registered under number 3648579,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "SCG STE Maurice 2 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 90.612 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated December 19<sup>th</sup>, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 145 dated February 12<sup>th</sup>, 2003. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on January 25<sup>th</sup>, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2248 dated October 9<sup>th</sup>, 2007.

- That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, fully subscribed and paid-up.

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by Mr Julien Petitfrère, having his professional address at 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

- That full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates.



- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le seize juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Starwood Capital Group Global I, LLC, une Limited Liability Company établie sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège au 591 West Putnam Avenue, CT-06830 Greenwich, USA, inscrite sous le numéro 3648579,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "SCG STE Maurice 2 S.à r.l." (la «Société»), ayant son social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.612, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 145 du 12 février 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 janvier 2007, publié le 9 octobre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2248.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par Monsieur Julien Petitfrère, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2014. LAC/2014/34651. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédictée société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014115568/106.

(140134175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**CAN (Common Advantage Network) Services S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.303.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 mai 2014*

- L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Laurent BEAUREPAIRE, né le 14 juillet 1980 à Cormeilles-en-Parisis, demeurant 5, Allée des Sorbiers à F-57970 Basse-ham, de Monsieur Mauro GIACOMETTI, né le 11 mars 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant 1, rue Jean-Baptiste Marcet à F-54190 Villerupt et de Monsieur Olivier SCAVAZZA, né le 15 septembre 1971 à Jarny (France), demeurant 20, rue Colombo à F-54150 Mairy-Mainville arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs susmentionnés pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020, statuant sur les comptes clos au 31.12.2019.

- L'assemblée générale des actionnaires constate que le mandat de commissaire aux comptes arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., établie au 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B. 131.410 pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020 statuant sur les comptes clos au 31.12.2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014113166/23.

(140133275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Crédit Agricole Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.067.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Crédit Agricole Investment Management S.à.r.l.*

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014113160/11.

(140134137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Couche-Tard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 168.586.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113159/10.

(140133749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---